



**LISIEUX**  
NORMANDIE PLEIN CŒUR

Le 3 février 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 2 février 2016 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER  
Jean-Paul SOULBIEU  
Christine ANNOOT  
Ariane POYNARD  
Gilbert GODEREAUX  
Isabelle RAYNAUD  
Daniel de la CROUEE  
Emmanuel THILLAYE  
Josette LAMIDEY, Adjoints au Maire

Wenceslas LE CHEVALIER  
Mélissa POUPART  
Brigitte NAVARRETE  
Noëlle JOUVIN  
Philippe VACHER  
Jean-Pierre GALLET  
Jean-Paul SALLES  
Serge MARIE  
Cécile BEAUFRERE  
Serge RETOUR  
Maggy CHARBONNIER  
Jérémy GOURET  
Laëtitia GICQUEL  
Didier RETOUT  
Jean-Pierre LECOMTE  
Johnny BRIARD  
Rachel LECOINTE  
Martine ASSIRE  
Corinne LECOURT  
Mélissa LEBRETON-GUERET  
Yves JAMBU  
Valérie BUREL, Conseillers Municipaux

Avaient donné pouvoir :

Mme BRETON à Mme POYNARD  
M. BUHOT à Mme ASSIRE

Etait excusé : M. RICCI

Secrétaire de séance : M. Didier RETOUT

## ORDRE DU JOUR

- - - - -

- 1 - Compte rendu des décisions de M. le Maire
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015
- 3 - Budget primitif 2016 – Débat d'orientations budgétaires
- 4 - Garantie d'emprunt (15 ans) – OPH Calvados Habitat – Réhabilitation de logements situés à Hauteville, rue Saint Hippolyte et rue d'Orival à Lisieux
- 5 - Organisation du deuxième Forum de l'Emploi et de la Formation – Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Normandie
- 6 - Gestion déléguée des aires d'accueil des gens du voyage – Autorisation préalable de signer le marché
- 7 - Protection des points de captage – Chemin de Cavaudon – Régularisation foncière – Acquisition de terrain aux héritiers de M. BAUTMANS
- 8 - Chemin de Rocques – Elargissement des trottoirs – Acquisition de terrains auprès des Résidences Caennaises
- 9 - Chemin de Rocques – Elargissement des trottoirs – Acquisition de terrain auprès de la Communauté de la Providence
- 10 - Chemin de Rocques – Elargissement des trottoirs – Acquisition de terrain auprès de la SARL La Providence
- 11 - Chemin de Rocques – Elargissement des trottoirs – Acquisition de terrains auprès des copropriétaires de l'immeuble 17/21, Chemin de Rocques
- 12 - Vente de terrains rue Rose Harel à la SCI le Clos Panon

### **1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 15 janvier 2016)**

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 15 décembre 2015 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 374 du 30 novembre 2015 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation AFORTECH, sis 10 rue du Débarcadère – 78852 PARIS – CEDEX 17, pour une formation intitulée : « Certification à la maintenance des ensembles de protection des retours d'eau » pour un employé de la Ville de Lisieux.

Dates : du 14 au 16 décembre 2015.

Lieu : Lycée Eugène Henaff – 55 av Raspail – 93170 BAGNOLET

Coût : 1 206.00 € TTC.

Décision n° 375 du 30 novembre 2015 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation COMUNDI, sis 39 bd d'Ornano – 93288 SAINT DENIS - CEDEX, pour une formation intitulée : « Communiquer avec tact et diplomatie » pour un employé de la Ville de Lisieux.

Dates : les 9 et 10 décembre 2015.

Lieu : Espace Vinci – 25 rue des Jeuneurs – 75002 PARIS

Coût : 1 195.00 € HT.

Décision n° 376 du 30 novembre 2015 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec l'organisme CAP'COM, sis 3 cours Albert Thomas – 69003 LYON, pour la participation au « 27<sup>e</sup> Forum de la communication publique et territoriale » deux employés de la Ville de Lisieux.

Dates : les 15, 16 et 17 décembre 2015, de 9 h 30 à 17 h 30.

Lieu : Tours

Coût : 1 480 € HT.

Décision n° 377 du 30 novembre 2015 (M. GODEREAUX)

Signature d'un contrat avec l'entreprise CAPSYS ENSEIGNES, sise 52 rue d'Emerainville – Bâtiment D Le Croissy – 77183 CROISSY BEAUBOURG, pour la mise à disposition d'une carte SIM pour le terminal de paiement électronique du service Stationnement Payant.

Durée : du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 28 février 2019.

Coût de la carte SIM : 172,80 € TTC/an.

Décision n° 378 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec le Théâtre de Lisieux sis 2, rue au Char – CS95002 – 14105 LISIEUX cédex pour l'achat de places du spectacle « Dans l'Espace » au profit des enfants de l'école Jean Moulin.

- date : 15 décembre 2015

- coût : 81 places à 6 €, soit 486 € TTC

Décision n° 379 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 (M. THILLAYE)

Signature d'une convention avec l'association CAP LISIEUX sise 100, avenue Guillaume le Conquérant – 14100 LISIEUX définissant les modalités de partenariat entre la Ville de Lisieux et l'association dans le cadre du Marché de Noël.

Engagement de l'association Cap Lisieux :

L'association Cap Lisieux s'engage à verser à la Ville de Lisieux une contribution forfaitaire de 1 000 €.

Engagement de la Ville de Lisieux :

La Ville de Lisieux s'engage à :

- apposer le logo de l'association sur le programme
- annoncer les animations de l'association dans les supports de communications internes
- poser le calicot de l'association annonçant le Super Bingo de la Saint Nicolas sur le marché de Noël
- mettre à disposition de l'association, à titre gracieux, des moyens techniques tels que le stand du Père Noël, le podium et la sonorisation pour le tirage au sort du Super Bingo.

Décision n° 380 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 4 septembre 2015 et jusqu'au 3 septembre 2045. Cette concession est située section J, n° 101 du plan.

Décision n° 381 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre enfants d'une superficie de 0,70m<sup>2</sup> à compter du 7 septembre 2015 et jusqu'au 6 septembre 2045. Cette concession est située section ATER 1<sup>ère</sup> partie enfants, n° 61 du plan.

Décision n° 382 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 26 février 2014 et jusqu'au 25 février 2044. Cette concession est située section A, n° 28 du plan.

Décision n° 383 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 10 septembre 2015 et jusqu'au 9 septembre 2065. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 384 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 27 mars 2014 et jusqu'au 26 mars 2044. Cette concession est située section W, 3<sup>ème</sup> rang, 9<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 385 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 14 septembre 2015 et jusqu'au 13 septembre 2065. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 386 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 14 septembre 2015 et jusqu'au 13 septembre 2045. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 387 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 16 septembre 2016 et jusqu'au 15 septembre 2045. Cette concession est située section K, n° 104 du plan.

Décision n° 388 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 21 septembre 2015 et jusqu'au 20 septembre 2045. Cette concession est située section 8, 9<sup>ème</sup> rang, 13<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 389 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans colombarium à compter du 22 septembre 2015 et jusqu'au 21 septembre 2045. Cette concession est située Espace Cinéraire, Prestige 1, case 16.

Décision n° 390 du 3 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 23 septembre 2015 et jusqu'au 22 septembre 2045. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 391 du 4 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Signature d'un marché à bons de commande avec la SELARL JURIADIS, sise 36, avenue de l'Hippodrome – CS 80251 – 14013 CAEN Cédex pour des prestations juridiques en droit de la Fonction Publique.

- montant maximum annuel : 12 500 € HT.

Marché conclu de sa date de notification jusqu'au 5 novembre 2017.

#### Décision n° 392 du 4 décembre 2015 (M. GODEREAUX)

Signature d'un marché avec l'entreprise OMC Manutention, sise 1305 boulevard Charles Cros – 14123 IFS, pour l'achat d'un chariot élévateur.

- Montant : 41 640 € TTC (solution de base), ainsi que les variantes suivantes :

. Variante 1 – 3 360.00 € TTC – cabine avec chauffage,

. Variante 2 – 237.60 € TTC – protection des fourches palettes route,

. Variante 3 – 2 400.00 € TTC – reprise Manitou MCE25 H2 n° 91459.

Soit un montant total de 45 237.60 € TTC.

- délai d'exécution : 12 semaines à compter de la date de notification du marché.

#### Décision n° 393 du 8 décembre 2015 (M. GODEREAUX)

Signature d'un accord cadre avec la SARL CLOSYSTEM, sise 3 RN13 – ZI OUEST – 14650 CARPIQUET, pour divers travaux de clôtures.

- Montant maximum annuel : 75 000 € HT.

- Durée : 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois pour une durée de 1 an.

#### Décision n° 394 du 10 décembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat Point Services Advantage avec la Société BERGER LEVRAULT sise 64, rue Jean Rostand – 31670 LABEGE pour l'assistance clients du progiciel SEDIT de gestion financière.

- Montant : 1 771,63 € HT pour l'année 2016 (prix révisable pour les années suivantes)

- Durée : 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

#### Décision n° 395 du 10 décembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un marché à bons de commande avec la Société KEOLIS Bus Verts sise 19, chemin de Courcelles – 14120 MONDEVILLE pour le transport des enfants au restaurant scolaire.

- Montant maximum : 51 500 € HT/an.

- Durée : 1 an, renouvelable tacitement 3 fois par période d'un an.

Décision n° 396 du 11 décembre 2015 (M. de la CROUEE)

Signature d'une convention avec le Théâtre de Lisieux – Pays d'Auge, sis rue au Char – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition des services du théâtre pour la représentation du spectacle de Noël du quartier Nord.

- Date : le vendredi 18 décembre 2015 de 10 h à 12 h 30, de 14 h à 18 h 30 et de 19 h 30 à 23 h.
- La convention ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Décision n° 397 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 5m<sup>2</sup>76 à compter du 11 octobre 2015 et jusqu'au 10 octobre 2045. Cette concession est située section J, n° 9 du plan.

Décision n° 398 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 2 octobre 2015 et jusqu'au 1er octobre 2045. Cette concession est située section IX, n° 26 du plan.

Décision n° 399 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre enfants d'une superficie de 0,70m<sup>2</sup> à compter du 26 septembre 2015 et jusqu'au 25 septembre 2045. Cette concession est située section ATER 1<sup>ère</sup> partie enfants, 6<sup>ème</sup> rang, 1<sup>ère</sup> tombe, n° 96 du plan.

Décision n° 400 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 7 octobre 2015 et jusqu'au 6 octobre 2045. Cette concession est située section IV, 1<sup>er</sup> rang, n°47 du plan.

Décision n° 401 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 14 octobre 2015 et jusqu'au 13 octobre 2045. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 8<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 402 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 2 mars 2013 et jusqu'au 1er mars 2043. Cette concession est située section Y, 8<sup>ème</sup> rang, 8<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 403 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 14 octobre 2015 et jusqu'au 13 octobre 2045. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 9<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 404 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 15 ans colombarium à compter du 20 octobre 2015 et jusqu'au 19 octobre 2030. Cette concession est située Espace Cinéraire, Prestige 1, case 19.

Décision 405 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 21 octobre 2015 et jusqu'au 20 octobre 2045. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 10<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 406 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans colombarium à compter du 26 octobre 2015 et jusqu'au 25 octobre 2045. Cette concession est située Espace Cinéraire, Prestige 1, case 13.

Décision n° 407 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 26 octobre 2015 et jusqu'au 25 octobre 2045. Cette concession est située section L, n° 41 du plan.

Décision n° 408 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 26 octobre 2015 et jusqu'au 25 octobre 2045. Cette concession est située section L, n° 42 du plan.

Décision n° 409 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 27 octobre 2015 et jusqu'au 26 octobre 2045. Cette concession est située section 14, 5<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> tombe, nouveau cimetière.

Décision n° 410 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 27 mai 2013 et jusqu'au 26 mai 2043. Cette concession est située section V(v), n° 34 du plan.



Décision n° 411 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 12 octobre 2013 et jusqu'au 11 octobre 2043. Cette concession est située section K, 11<sup>ème</sup> rang, n° 105 du plan.

Décision n° 412 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 29 juin 2014 et jusqu'au 28 juin 2044. Cette concession est située section VI, 8<sup>ème</sup> rang, 7<sup>ème</sup> tombe, n° 94 du plan.

Décision n° 413 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 22 mai 2014 et jusqu'au 21 mai 2044. Cette concession est située section II, n° 34 du plan.

Décision n° 414 du 14 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 30 mai 2014 et jusqu'au 29 mai 2044. Cette concession est située section B, n° 38 du plan.

Décision n° 415 du 15 décembre 2015 (M. SOULBIEU)

Signature d'une convention avec le CCAS, sis 1 rue Paul Banaston – 14100 LISIEUX, afin de permettre la refacturation de l'énergie électrique concernant les établissements gérés par le CCAS, à savoir : les résidences pour personnes âgées Sainte Anne, Les Tilleuls, le Val d'Or ainsi que le Foyer des Jeunes Travailleurs.

- Date : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 6 mois.

Décision n° 416 du 15 décembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Alex BESNIER demeurant 51, Bd. Winston Churchill – 14100 LISIEUX pour des ateliers break danse dans les écoles élémentaires Jean Macé, Jean Moulin, Paul Doumer, Jules Verne, Guizot et Marie Curie.

Dates : du 5 janvier au 29 juin 2016.

Coût : 1 260 € net pour 42 séances.

Décision n° 417 du 15 décembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association Street Action sise 6, allée du Parc – 14100 LISIEUX pour un atelier créatif de personnalisation de tee shirts dans le style graph'et Art à l'école élémentaire Guizot.

- dates : les 7, 14, 21 et 28 janvier 2016
- coût : 150 € net pour 4 séances.

Décision n° 418 du 18 décembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec Mme CHAYE PEVSNER demeurant Le Presbytère – 14340 MANERBE pour la mise en place d'ateliers « Art, Mode et récup » à l'école élémentaire Paul Doumer.

- Dates : du 8 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2016  
Coût : 550 € net pour 11 séances.

Décision n° 419 du 18 décembre 2015 (M. SOULBIEU)

- Signature d'un nouveau contrat de prêt avec la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), sise immeuble Bords de Seine II – 1, 3, rue Passeur de Boulogne – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour le refinancement du contrat de prêt n° MPH258124EUR selon les conditions suivantes :

- Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL
- Emprunteur : VILLE DE LISIEUX
- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 2 648 465,98 EUR
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : à hauteur de 2 648 465,98 EUR, refinancer, en date du 1<sup>er</sup> août 2016, le contrat de prêt ci-dessous

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé
MPH258124EUR	001	3E	2 648 465,98 EUR

Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire autofinancée est de 1 040 000,00 EUR maximum.

Le montant total refinancé est de 2 648 465,98 EUR.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/08/2016 au 01/08/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	:	2 648 465,98 EUR
Versement des fonds	:	2 648 465,98 EUR réputés versés automatiquement le 01/08/2016
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe de 1,25%
Base de calcul des intérêts	:	nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	:	périodicité annuelle
Mode d'amortissement	:	progressif
Remboursement anticipé	:	

En fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche	Remboursement anticipé
Jusqu'au 01/08/2029	autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement ou la réception d'une indemnité sur cotation de marché
Au-delà du 01/08/2029 jusqu'au 01/08/2031	autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité

Décision n° 420 du 21 décembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la SARL OKTEY, sise 5 rue du Pic du Midi – 31150 GRATENTOUR, pour assurer la protection de la messagerie de la Ville par la mise en œuvre des services « ALTOSPAM » et « MAILOUT ».

Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, renouvelable 1 an par tacite reconduction après chaque nouvelle période.

Montant annuel : 1 523.40 € HT, soit

- 1 015.60 € HT pour le service ALTOSPAM (filtrage et sécurisation des emails entrants),
- 507.80 € HT pour le service MAILOUT (filtrage et sécurisation des emails sortants).

Décision n° 421 du 21 décembre 2015 (Mme POYNARD)

Signature d'un contrat avec NEOPOST, sis 5 boulevard des Bouvets – 92747 NANTERRE CEDEX, pour la location et l'entretien de la machine à affranchir, avec balance, du service Courrier de la Ville de Lisieux.

Durée : 1 an à compter de la notification du contrat, renouvelable quatre fois 1 an.

Montant annuel 2016 : 1 466 € HT.

Décision n° 422 du 24 décembre 2015 (M. GODEREAUX)

Signature d'un marché avec l'entreprise BIOMASSE NORMANDIE, sise 19 Quai de Juillet – 14000 CAEN, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise aux normes d'une plateforme des déchets verts municipaux.

Délai d'exécution : 1 an à compter de la notification du marché, selon le détail suivant,  
Tranche ferme – 4 semaines,  
Tranche conditionnelle n° 1 – 4 semaines (à compter de l'affermissement).

Montant : 9 198.00 € TTC selon la décomposition suivante,  
Tranche ferme – 2 190.00 € TTC,  
Tranche conditionnelle 1 – 7 008.00 € TTC (si affermie selon les crédits inscrits au budget 2016).

Décision n° 423 du 29 décembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché avec la société BERGER LEVRAULT sise 64, rue Jean Rostand – 31670 LABEGE pour la maintenance du progiciel de gestion financière SEDIT.

- montant : 11 346,79 € HT/an.  
Le contrat est conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Décision n° 424 du 29 décembre 2015 (M. de la CROUEE)

Signature d'un contrat avec la société BODET sise Activité SPORT, ZI de Martigny – 37210 PARCAY MESLAY pour la maintenance des panneaux afficheurs électroniques des gymnases Mimoun et Terray et de la salle multi-activités.

Montant par échéance : 3 737,60 € TTC  
(révision selon l'indice ICHT TS-IME coût horaire du travail paru à l'INSEE)  
Le présent contrat est conclu pour une année. Il se renouvellera trois fois par reconduction expresse pour une durée d'une année.

Décision n° 425 du 31 décembre 2015 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec l'Association pour la Promotion de la Pratique des Arts du Spectacle (APPAS) sise 65, rue des Rosiers – 14000 CAEN pour un éveil musical des enfants de 10 semaines à 6 ans fréquentant la Maison de la Petite Enfance.

- dates : du 11 janvier au 14 juin 2016  
- coût : 3 654 € TTC pour 58 séances.

Décision n° 1 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2045. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 11<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 2 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2045. Cette concession est située section 14, 6<sup>ème</sup> rang, 9<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 3 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 3 novembre 2015 et jusqu'au 2 novembre 2045. Cette concession est située section 14, 6<sup>ème</sup> rang, 8<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 4 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 10 novembre 2009 et jusqu'au 9 novembre 2039. Cette concession est située section X(x), n° 15 du plan.

Décision n° 5 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 14 février 2013 et jusqu'au 13 février 2043. Cette concession est située section D, n° 13 du plan.

Décision n° 6 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 4 novembre 2015 et jusqu'au 3 novembre 2045. Cette concession est située section VII, 5<sup>ème</sup> rang, n° 47 du plan.

Décision n° 7 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre enfants d'une superficie de 0,70m<sup>2</sup> à compter du 6 novembre 2015 et jusqu'au 5 novembre 2045. Cette concession est située section ATER 1<sup>ère</sup> partie enfants, 8<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> tombe, n° 182 du plan.

Décision n° 8 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 26 janvier 2013 et jusqu'au 25 janvier 2043. Cette concession est située section Z, n° 46 du plan.

Décision n° 9 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 10 novembre 2015 et jusqu'au 9 novembre 2065. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 12<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 10 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans colombarium à compter du 10 novembre 2015 et jusqu'au 9 novembre 2045. Cette concession est située Espace Cinéraire, Prestige 1, case 20.

Décision n° 11 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 19 août 2013 et jusqu'au 18 août 2043. Cette concession est située section D, n° 57 du plan.

Décision n° 12 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 24 juin 2014 et jusqu'au 23 juin 2044. Cette concession est située section ATER, 2<sup>ème</sup> partie, n° 28 du plan.

Décision n° 13 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 9 mai 2013 et jusqu'au 8 mai 2043. Cette concession est située section W, 1<sup>er</sup> rang, 9<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 14 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 30 septembre 2013 et jusqu'au 29 septembre 2043. Cette concession est située section II, n° 200 du plan.

Décision n° 15 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 20 septembre 2014 et jusqu'au 19 septembre 2044. Cette concession est située section VII, n° 3 du plan.

Décision n° 16 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 27 mars 2014 et jusqu'au 26 mars 2044. Cette concession est située section G, n° 69 du plan.

Décision n° 17 du 5 janvier 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 26 novembre 2015 et jusqu'au 25 novembre 2065. Cette concession est située section W, 12<sup>ème</sup> rang, 8<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 18 du 7 janvier 2016 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'Eco-domaine du Houvre, sis La cour de France – 14130 PIERREFITTE EN AUGÉ, pour la mise à disposition d'un gîte et la mise en place d'activités à destination d'un groupe de 16 enfants, de 8 à 12 ans, accompagnés de 3 animateurs.

- dates d'hébergement : du mercredi 17 février 2016 à 10 h, au vendredi 19 février 2016 à 17h.

- dates des activités : les 17 et 19 février 2016, de 10 h à 12 h (ateliers au choix : lait, laine, boulangerie, potager, attelage, nourrissage).

- coût : 768 € TTC, dont 608 € TTC pour l'hébergement et 160 € TTC pour les animations.

Décision n° 19 du 11 janvier 2016 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI, demeurant 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'ÉVÊQUE pour une initiation au djembé dans le cadre des activités périscolaires.

Lieux : Ecole élémentaire Paul Doumer

Dates : du 11 janvier au 27 juin 2016

Coût : 1 000 € net pour 20 séances.

Décision n° 20 du 11 janvier 2016 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI, demeurant 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'ÉVÊQUE pour une initiation au djembé dans le cadre des activités périscolaires.

Lieux : Ecoles élémentaires Jean Moulin et Jules Verne

Dates : du 23 février au 31 mai 2016

Coût : 650 € net pour 13 séances.

**2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

**2BIS – DEMISSION DE M. SODINI – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

M. AUBRIL : « Par courrier reçu le 27 janvier 2016, M. Laurent SODINI m'a fait part de sa démission de son mandat de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le Département... », ce qui a été fait.

Par ailleurs, l'article L 270 du Code Electoral 1<sup>er</sup> alinéa, précise que : « le candidat venant immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit... ».

Le candidat, de la liste « Redonnons de l'ambition, de la fierté à Lisieux », venant immédiatement après M. SODINI, est Mme BUREL Valérie, qui a accepté de siéger par courrier reçu le 29 janvier 2016.

Je l'installe donc dans ses fonctions, lui souhaite la bienvenue parmi nous, pleine réussite dans l'exercice de son mandat et beaucoup de satisfactions.

Le remplacement de M. SODINI au sein des commissions municipales s'effectuera au prochain Conseil Municipal ».

### **3 - BUDGET PRIMITIF 2016 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2016 de la Ville de Lisieux.

### **4 - GARANTIE D'EMPRUNT (15 ANS) – OPH CALVADOS HABITAT – REHABILITATION DE LOGEMENTS SITUES A HAUTEVILLE, RUE SAINT HIPPOLYTE ET RUE D'ORIVAL A LISIEUX**

Sur le rapport de M. RETOUT, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 595 497 € souscrit par l'OPH Calvados Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et destiné à la réhabilitation de logements situés à Hauteville, rue Saint Hippolyte et rue d'Orival.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **5 – ORGANISATION DU DEUXIEME FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE**

Sur le rapport de Mme RAYNAUD, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou Mme l'Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Régional de Normandie pour l'organisation du deuxième forum de l'Emploi et de la Formation.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.



## **6 – GESTION DELEGUEE DES AIRES D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AUTORISATION PREALABLE DE SIGNER LE MARCHÉ**

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal approuve le recours à la procédure d’appel d’offres pour le marché relatif à la gestion déléguée des aires d’accueil des gens du voyage et autorise M. le Maire à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la Commission d’Appel d’Offres.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

## **7 - PROTECTION DES POINTS DE CAPTAGE – CHEMIN DE CAVAUDON – REGULARISATION FONCIERE – ACQUISITION DE TERRAIN AUX HERITIERS DE M. BAUTMANS**

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal décide d’acquérir, des héritiers de M. BAUTMANS, une parcelle d’environ 431 m<sup>2</sup> à prélever aux dépens de la parcelle cadastrée section AY n° 53 au prix de 333 € net vendeur.

Les frais d’acte et de géomètre seront à la charge de la Ville de Lisieux et l’étude de Me BODARD et BROHIER sera chargée de la régularisation de l’acte.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

## **8 - CHEMIN DE ROCQUES – ELARGISSEMENT DES TROTTOIRS – ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DES RESIDENCES CAENNAISES**

Sur le rapport de Mme NAVARRETE, le Conseil Municipal décide d’acquérir, auprès des Résidences Caennaises, les parcelles cadastrées section AV 127, 129 et 131 pour un total de 72 m<sup>2</sup> au prix de un euro ;

Maître CHANCE sera chargé de rédiger l’acte notarié et les frais d’acte et de géomètre sont à la charge de la Ville de Lisieux.

M. le Maire ou M. l’Adjoint au Maire en charge de l’Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, est autorisé à signer tous actes relatifs à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

## **9 - CHEMIN DE ROCQUES – ELARGISSEMENT DES TROTTOIRS – ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE LA PROVIDENCE**

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal décide d’acquérir, auprès de la Communauté de la Providence, la parcelle cadastrée section AV 123 pour un total de 25 m<sup>2</sup> au prix de un euro ;

Maître CHANCE sera chargé de rédiger l’acte notarié et les frais d’acte et de géomètre sont à la charge de la Ville de Lisieux.

M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, est autorisé à signer tous actes relatifs à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **10 - CHEMIN DE ROCQUES – ELARGISSEMENT DES TROTTOIRS – ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE LA SARL LA PROVIDENCE**

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal décide d'acquérir, auprès de la SARL La Providence, la parcelle cadastrée AW 491p pour environ 137 m<sup>2</sup> au prix de un euro ;

Maître CHANCE sera chargé de rédiger l'acte notarié et les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la Ville de Lisieux.

M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, est autorisé à signer tous actes relatifs à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **11 - CHEMIN DE ROCQUES – ELARGISSEMENT DES TROTTOIRS – ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 17/21, CHEMIN DE ROCQUES**

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal décide d'acquérir, auprès des copropriétaires de l'immeuble sis 17/21, chemin de Rocques les parcelles cadastrées AW 455p pour environ 321 m<sup>2</sup> et AW 490p pour environ 47 m<sup>2</sup> au prix de un euro.

Le Conseil Municipal prend acte que le Cabinet MABILLE, Syndic de la copropriété, est habilité à l'effet de concourir à tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

Maître CHANCE sera chargé de rédiger l'acte notarié et les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la Ville de Lisieux.

M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, est autorisé à signer tous actes relatifs à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **12 - VENTE DE TERRAINS RUE ROSE HAREL A LA SCI LE CLOS PANON**

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI le Clos Panon, les parcelles cadastrées section AK 664 pour 4 m<sup>2</sup>, AK 662 pour 76 m<sup>2</sup> et AK 676 pour

186 m<sup>2</sup>, pour un total de 266 m<sup>2</sup>, au prix de 12 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 192 € net vendeur ;

M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, est autorisé à signer l'acte se rapportant à cette affaire et l'étude de Me CHANCE sera chargée de régulariser cette vente.

Il est précisé que la SCI le Clos Panon remboursera la moitié des frais de géomètre réglés par la Ville de Lisieux.

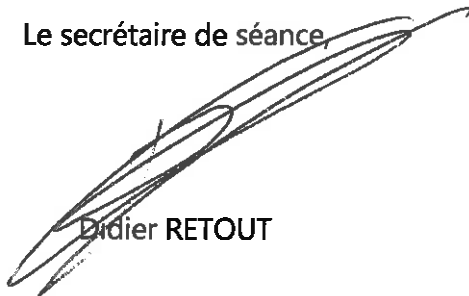
La délibération, mise au vote, est adoptée par 32 voix pour.

M. LECOMTE ne prend pas part au vote.

M. VACHER était absent lors de la mise au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,



Didier RETOUT

Le Maire,



Bernard AUBRIL

